

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 OCTOBRE 2012**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois d'octobre deux mille douze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1527-10-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1528-10-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 28 août 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

CAPV2012-10-02

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Règlement 414-12

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 414-12 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement intègre l'usage résidentiel de classe A-1 unifamiliale dans une zone située en plaine inondable.

B) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Règlement 401-10

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 401-10 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisque aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la M.R.C.. Ce règlement modifie les normes d'affichage dans certaines zones.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 479

A.1 Adoption du règlement de remplacement

Mme Roberge explique les améliorations apportées à la cartographie et au règlement. Les membres du Comité administratif recommandent d'adopter le règlement 479 remplaçant le règlement 474 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu. Il est rappelé que ce dernier a fait l'objet d'un avis de non-conformité aux orientations gouvernementales du gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement. Les membres du Comité administratif maintiennent que la modification de l'affectation industrielle à l'intérieur du périmètre urbain doit être représentée au ministre à même le règlement de remplacement en améliorant certains plans et mesures générales de densification.

A.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 479.

B) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement

La municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite que la M.R.C. considère dans le cadre d'une modification du schéma d'aménagement et de développement, une partie des lots 4 158 801, 4 160 268 et 4 160 269 situés le long de la montée du Grand-Bois (profondeur de 56 mètres) puissent être développés à des fins résidentielles. Les membres du Comité administratif demandent d'accuser réception de la demande et de mentionner que le tout sera analysé dans le cadre du processus de révision.

1.1.3 Divers

A) Demande de rencontre - OBVBM

Les membres du Comité administratif accordent une période de 15 minutes préalablement à la séance ordinaire le 10 octobre prochain afin que les représentants de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi déposent leur bilan de réalisations de même que les orientations futures de l'organisme. Une demande de subvention sera également formulée.

CAPV2012-10-02

B) Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés

B.1 Avis de motion

Considérant que les maires des municipalités concernées par le dossier de la gestion du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés se réunissent ce 2 octobre en après-midi, les recommandations de modification du règlement 463 seront formulées à l'intérieur des documents acheminés pour la séance ordinaire du Conseil du 10 octobre prochain. À cet effet, le dépôt d'un avis de motion est recommandé.

B.2 Constitution et régie interne

Les membres du Comité administratif recommandent de modifier le document «Constitution et régie interne» du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés suite aux suggestions formulées par les maires des municipalités concernées par ce dossier. Un document sera intégré à l'ordre du jour du 10 octobre 2012.

1.2 Développement économique

1.2.1 Projet ANCRE

Les membres du Comité administratif accordent une période de 45 minutes aux représentants de COFFRE pour présenter le projet «Accueil et accompagnement des Nouveaux arrivants / Conseils en Recherche d'Emploi» (ANCRE) préalablement à la séance ordinaire du 10 octobre 2012.

1.2.2 Comité périmétropolitain - Bilan

Le directeur général soumet que quelques réponses ont été acheminées à la M.R.C. relativement à la nomination de délégués pour former le comité périmétropolitain des MRC adjacentes au territoire de la CMM. Il est recommandé de vérifier l'orientation des deux députés provinciaux quant à l'abolition ou la modification de l'orientation 10 concernant le Plan de développement métropolitain. Par ailleurs, une réunion sera organisée avec les délégués nommés d'ici à la fin du mois d'octobre. À suivre.

1.3 Gestion intégrée des matières résiduelles

1.3.1 Séance de travail

La séance de travail relative aux projets en matière de gestion intégrée des matières résiduelles pourrait possiblement se tenir à compter de 16h00, le 30 octobre prochain. À confirmer.

1.3.2 Compo-Haut-Richelieu inc. - Orientations 2013

Les membres du Comité administratif recommandent que les orientations de Compo-Haut-Richelieu inc. pour l'année 2013 se résument comme suit :

- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre ses efforts d'incitation de la population en vue de maintenir ou accroître la participation aux collectes de matières recyclables.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra mettre en place un plan de communication pour suggérer d'autres modes de consommation afin de diminuer l'enfouissement.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra poursuivre la révision du Plan de gestion des matières résiduelles.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra développer un programme visant à augmenter la performance des ICI pour la collecte sélective.
- Compo-Haut-Richelieu inc. devra présenter des alternatives relativement à la gestion des matières putrescibles en lien avec les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la Politique de gestion des matières résiduelles.

CAPV2012-10-02

1.4 Sécurité incendie

1.4.1 Étude sur les radiocommunications - Suivi du dossier

Mme Chabot soumet un rapport d'étape concernant l'étude sur les radiocommunications. Une rencontre conjointe entre les membres du Conseil, directeurs généraux et directeurs de service incendie est proposée pour le 7 novembre 2012, à 19h00. Lors de cette rencontre, l'étude sera présentée et un estimé pour chaque municipalité relativement aux investissements nécessaires sera expliqué.

1.4.2 Rapport annuel d'activités

Mme Chabot soumet qu'à ce jour, trois municipalités ont complété leur rapport d'activités, deux rapports sont en correction et trois en lecture. Il est mentionné que la collaboration est acquise des directeurs de service incendie et le dossier devrait se finaliser d'ici les deux prochains mois.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 octobre prochain.

2.1.2 Dépôt du rapport semestriel et de l'état comparatif

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel de l'année financière 2012 et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du Conseil le 12 octobre prochain.

2.1.3 Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2012 - Aide financière

1529-10-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 200\$ à titre de contribution financière de la M.R.C. du Haut-Richelieu dans le cadre d'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2012;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.4 Prévisions budgétaires 2013 - Séance de travail

Les membres du Comité administratif fixent au 30 octobre 2012, 18h00, la date de rencontre des membres du Conseil pour l'analyse des prévisions budgétaires 2013.

2.1.5 Plan d'intervention en infrastructures routières locales

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'une demande d'aide financière de 30 000\$ au MTQ dans le cadre d'un programme de subvention concernant le Plan d'intervention en infrastructures routières locales. Sont admissibles à ce programme d'aide financière : 79 MRC, 2 villes-MRC et 2 agglomérations de même que certaines autres.

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Demandes d'appui

A) M.R.C. du Rocher-Percé - Reconduction du programme d'aide financière aux M.R.C. par le MAMROT

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la M.R.C. du Rocher-Percé afin que le MAMROT maintienne et bonifie la subvention accordée dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC.

B) Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et région - Diminution des services de Parcs Canada

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de l'organisme Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et région afin que Parcs Canada maintienne et bonifie la période d'activités de ses services afin que la région demeure concurrentielle en ce qui a trait à l'attrait de touristes internationaux et devienne ainsi un acteur majeur de l'industrie nautique et culturelle du Québec.

C) M.R.C. Robert-Cliche - Élaboration des rôles d'évaluation

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la M.R.C. Robert-Cliche à l'effet que les commissions scolaires assument une partie des coûts d'élaboration des rôles d'évaluation.

D) M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu - Circulation nautique sur la rivière Richelieu

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu afin que le gouvernement du Québec demande à Transports Canada et au Bureau de la Sécurité nautique du Canada de réglementer la vitesse, le bruit et le cas échant, le type d'embarcations sur la rivière Richelieu.

2.2.2 Adoption du règlement 480 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la M.R.C. du Haut-Richelieu

Les membres du Comité administratif recommandent l'adoption du règlement 480 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la M.R.C. du Haut-Richelieu.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud

A) Étude des composantes électriques des stations de pompage

L'étude des composantes électriques des stations de pompage réalisée par la firme Les services EXP inc. est déposée. M. Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, explique que les pompes à colonnes n'ont pas été retenues dû principalement aux nombreux débris qui viennent avec l'eau pompée. Un estimé évalué à 1 200 000\$ est également intégré à l'étude. À suivre.

B) Mandat

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à mandater la firme Les services EXP inc. afin d'élaborer certains scénarios en vue d'accroître l'efficacité des grilles à l'entrée de deux stations de pompage et procéder à l'abaissement du niveau de l'eau du Canal Lamoureux et du Canal Melaven-Faddentown.

**3.2 Ruisseau Hazen, branches 19 et 20 - Mont-Saint-Grégoire -
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires
relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 19 et 20 du Ruisseau Hazen.

**3.3 Rivière du Sud, branche 1 - Saint-Alexandre et Mont-Saint-Grégoire -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement au dossier de la branche 1 de la Rivière du Sud, à savoir: BMI experts-conseils inc. (2008-165) de l'ordre de 3 510,99\$, Excavation CMR inc. de l'ordre de 8 517,24\$, Excavation CMR inc. de l'ordre 8 913,67\$, BMI experts-conseils inc. de l'ordre de 2 191,42\$, Excavation CMR inc. de l'ordre de 3 481,26\$, pour un total de 26 614,58\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

4.0 VARIA

4.1 Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Circonscription fédérale

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville afin de ne pas être intégrée à la circonscription fédérale de Brome-Missisquoi.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1530-10-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la
M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 2 octobre 2012.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier